

# Réforme des retraites : âge légal validé, RIP refusé, index seniors... ce qu'a décidé le Conseil constitutionnel

Les neuf sages de l'institution ont censuré six ensembles de dispositions de la réforme des retraites dont l'index senior, mais ont bien validé la conformité de l'âge légal de départ à 64 ans.

Par Le Parisien

Le 14 avril 2023 à 18h15, modifié le 14 avril 2023 à 18h36

Le suspens touche - presque - à sa fin. Après [douze grandes journées de mobilisation](#), un 49.3 à l'Assemblée et un dépôt

devant le Conseil constitutionnel, la réforme des retraites vient de passer une nouvelle étape avec [son passage devant les neuf sages](#). Le controversé projet de loi, ainsi que la validité du référendum d'initiative populaire (RIP) déposé par la gauche, a été étudié longuement par l'institution rue de Montpensier, avant d'être partiellement validé. Voilà ce qu'il faut retenir de leur décision.

## L'âge légal bien validé

C'était le scénario présenté comme le plus probable. [Les Sages, qui se sont penchés sur des recours](#) déposés par l'opposition et le gouvernement lui-même, ont retoqué partiellement le texte, mais sans toucher à l'âge légal de départ. L'article 7, point symbolique du conflit avec l'intersyndical, est donc bien conforme à la loi selon le Conseil constitutionnel.

---

**À lire aussi** [Suivez, en direct, les réactions à la décision du Conseil constitutionnel](#)

---

Dans leurs recours sur les 64 ans, les parlementaires de l'opposition avaient notamment attaqué le « véhicule législatif » choisi par le gouvernement : un budget rectificatif de la Sécurité sociale, qui impose des délais d'examen contraints au parlement, « inadapté » à une réforme de l'ampleur de celle des retraites. Ils avaient également pointé les outils mobilisés par le gouvernement pour « museler » le parlement : vote bloqué au Sénat, [49.3 à l'Assemblée...](#)

Un choix qui « ne méconnaît, en lui-même, aucune exigence constitutionnelle », selon le Conseil, qui évoque cependant le « caractère inhabituel » de l'accumulation de procédures visant à restreindre les débats.

## Index senior, CDI senior... Les dispositions retoquées

Si le fameux article 7 n'a pas été censuré, le Conseil constitutionnel a tout de même considéré que certaines mesures - [les « cavaliers sociaux », qui n'ont pas de lien avec la situation financière](#) - n'avaient « pas leur place » dans le texte. Au total, six dispositions dans l'intégralité de la réforme sont rejetées.

**Conseil constit**   
@Conseil\_constit · [Suivre](#) 

Décision n°2023-849 DC  
Loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023  
[conseil-constitutionnel.fr/actualites/loi...](https://conseil-constitutionnel.fr/actualites/loi...)

6:09 PM · 14 avr. 2023 

 355  Répondre  Copier le lien

[Lire 317 réponses](#)

C'est par exemple [le cas de l'index senior](#), un « indicateur relatif à l'emploi des salariés âgés », obligatoire pour les entreprises de plus de 1 000 salariés, présent dans l'article 2. « Son rejet n'empêche pas la mise en œuvre de la réforme », précise pour Le Parisien le professeur de droit public à Sciences-po Guillaume Tusseau.

---

**Newsletter L'essentiel du matin**

Un tour de l'actualité pour commencer la journée

[S'inscrire à la newsletter](#)[Toutes les newsletters](#)

Cinq autres ensembles de dispositions, dont le CDI senior, un contrat réservé aux plus de 60 ans pour une mission de fin de carrière présent dans l'article 3, ont également été retoqués par le Conseil constitutionnel.

---

**À lire aussi** [Réforme des retraites : qu'est-ce que le « CDI senior » ?](#)

---

Libre au gouvernement, désormais, de décider d'intégrer ces six dispositions dans une autre loi pour les faire voter. Ou de les oublier purement et simplement. Une autre possibilité existe également pour Emmanuel Maprouit : celle de demander une nouvelle délibération au Parlement, en l'appelant à modifier les dispositions censurées.

## **Le RIP rejeté... En attente d'un deuxième ?**

Ce n'était pas forcément la décision la plus attendue, mais elle était tout de même importante pour l'opposition. Le Conseil constitutionnel a décidé d'empêcher [le lancement du référendum d'initiative partagée déposé par la gauche](#). Le RIP a été jugé recevable sur la forme - il a bien été signé par au moins un cinquième des membres du Parlement - mais pas sur le fond. La plus grosse problématique réside dans la rédaction. Le texte proposait d'inscrire dans la législation l'interdiction d'aller au-delà des 62 ans sur l'âge de départ des réformes de retraite. Selon le Conseil, cette proposition « ne porte pas sur une réforme relative à la politique sociale de la nation », comme le requiert un RIP.



Les neuf sages vont étudier un deuxième RIP dans un délai très court, pour éviter un enlisement. Une nouvelle décision sera rendue le 3 mai prochain. Anticipant un « non », les députés de la gauche avaient, en effet, soumis un [deuxième RIP](#) ce jeudi. « C'est le même texte » que le premier RIP, complété par un deuxième article « qui crée un élément de réforme : une recette fiscale liée aux ressources du capital pour sécuriser le financement de la retraite par répartition ». L'idée ? Pallier « l'éventuelle faiblesse » de la première demande, a expliqué le proutident du groupe socialiste Patrick Kanner. Verdict d'ici un mois.



10

#### Dans la rubrique Retraites

[Retraite à 64 ans validée par les Sages : à Paris, un mélange de colère et de résignation](#)

[VIDÉO. « Le Conseil constitutionnel vit dans sa bulle » : huées et colère à l'annonce de la décision des Sages](#)

[Âge légal de la retraite à 64 ans validé : l'exécutif souffle... un peu](#) 

[VOIR LES COMMENTAIRES](#)

## Retraites



**Retraite à 64 ans validée par les Sages : à Paris, un mélange de colère et de résignation**



**Le Parisien**

Journal

Se connecter

S'abonner

Ville, code postal...



75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

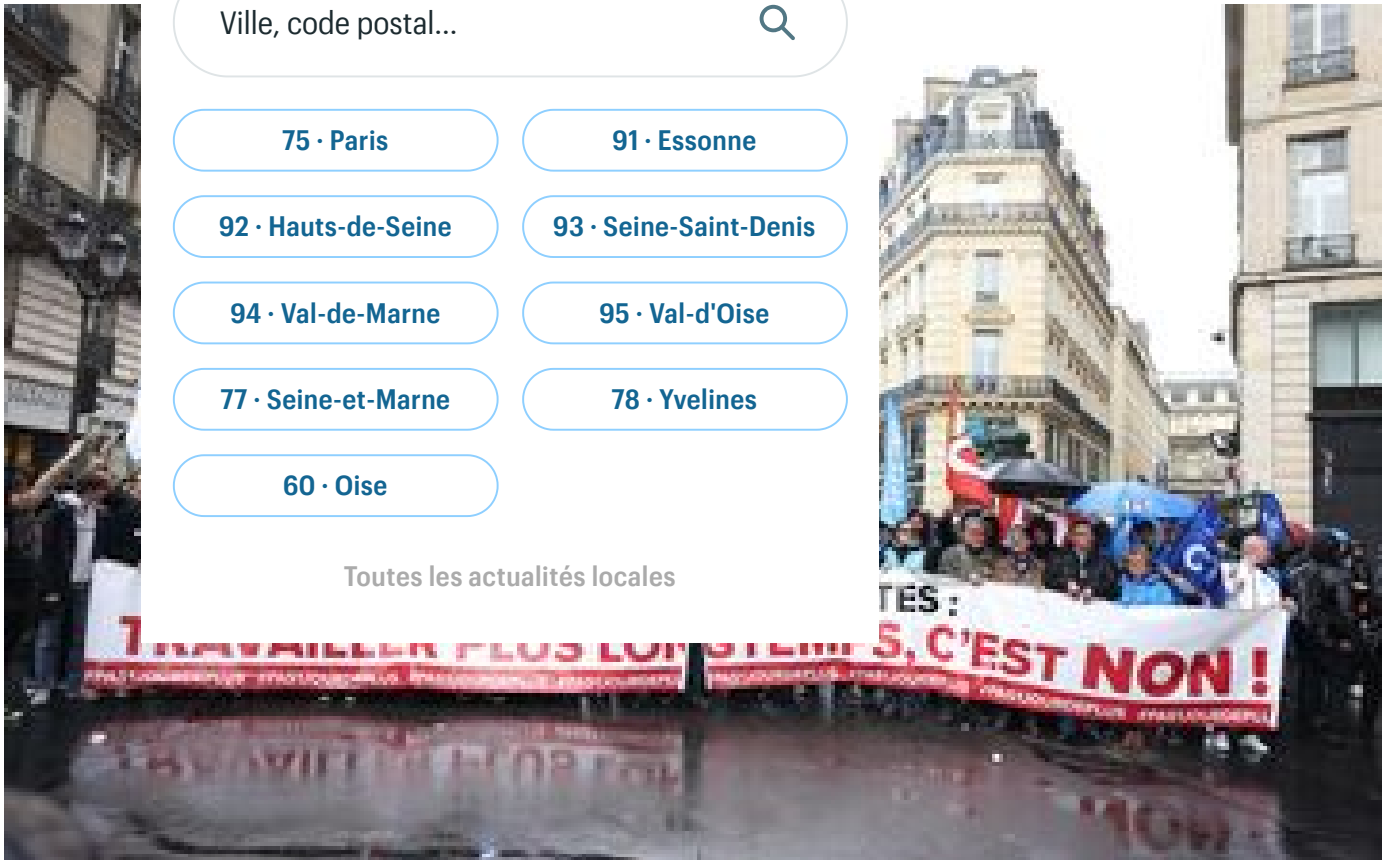
95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise

Toutes les actualités locales



## Retraites : après la décision du Conseil constitutionnel, l'intersyndicale à l'épreuve P



**VIDÉO. « Le Conseil constitutionnel vit dans sa bulle » : huées et colère à l'annonce de la décision des Sages**



**Retraites : l'intersyndicale appelle le proutident à ne pas promulguer la réforme**



**« Un cauchemar » : après trois mois de mobilisation, les opposants à la réforme des retraites entre désarroi et colère** P



**Validation de la réforme des retraites : « Il n'y a ni vainqueur ni vaincu », estime Borne**



**Retraites : l'emploi des seniors, retoqué par les Sages, reste « une priorité » pour Dussopt**